

Municipalité régionale de comté de La Mitis

Installation d'élimination des matières résiduelles



Dans les MRC environnantes, nous retrouvons sensiblement les mêmes types d'installations pour l'élimination des matières résiduelles, soit les lieux d'enfouissement sanitaire et les dépôts en tranchée. Le tableau 5.2 – *Capacité d'élimination des installations des MRC environnantes* dresse l'inventaire des lieux d'enfouissement sanitaire présents dans les MRC environnantes. Mentionnons que le lieu d'enfouissement sanitaire utilisé par les municipalités de la MRC Avignon, est situé dans la MRC de Bonaventure.

Dans l'Est du Québec, la situation est critique en ce qui concerne l'élimination des matières résiduelles. Plusieurs LES sont sur le point de fermer et les projets d'établissement de nouveaux LET rencontrent beaucoup d'opposition de la part des citoyens et des regroupements.

Tableau 5.2 Capacité d'élimination des installations des MRC environnantes

Installation	Promoteur	Date de début des opérations	Volume autorisé ⁽¹⁾ (tm)	Volume complété (tm)	Capacité annuelle (tm/an)	Durée prévue (ans)	Avancement du dossier
Lieu d'enfouissement sanitaire	Ville de Matane	Décembre 1986	177 500	155 500	12 500	20	Date prévue de fermeture février 2004
Lieu d'enfouissement sanitaire	Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de New-Richmond, Caplan et Maria	1984	235 200	N/D	18 000	17	Étude d'impacts en cours pour l'agrandissement. Nouvelle date de fermeture prévue : 2003
Lieu d'enfouissement sanitaire	MRC de Rimouski-Neigette	1988	589 280	N/D	35 360	15	Étude d'impacts réalisée pour un nouveau lieu d'enfouissement sanitaire

Note : Donnée prise sur le site internet du ministère de l'Environnement du Québec, www.menv.qc.ca/matieres/mat_res/regions/ et auprès des MRC.

⁽¹⁾ Taux de compaction de 0,8 tm/m³, référence Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, de l'AOMGMR

5.1.2 Centre de tri

La MRC utilise pour le traitement des matières récupérées par la collecte sélective porte à porte et par apport volontaire, les services d'un centre de tri situé à Mont-Joli dans la MRC de La Mitis. Il s'agit du Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) Matapédia-Mitis dont les MRC de La Mitis et de La Matapédia sont copropriétaires. Le CFER a vu le jour en juin 1995, à ce moment seule la MRC de La Mitis était partenaire du projet avec la Commission Scolaire des Phares. C'est depuis le printemps 2000 que la MRC de La Matapédia est devenue copropriétaire du CFER.

En plus du tri des matières récupérables, le CFER offre le service de cueillette des matières recyclables pour les entreprises de la MRC de La Mitis et le déchetage de documents confidentiels. Ce travail est effectué en collaboration avec l'organisme gouvernemental Osmose dans le cadre du programme d'insertion à l'emploi des personnes ayant une déficience intellectuelle.

Suite à la mécanisation du CFER qui aura lieu à l'été 2003, la capacité de traitement de cette infrastructure passera de 3 000 à 6 000 tonnes par année par quart de travail. Le tableau 5.3 - *Capacité de traitement des installations utilisées ou présente sur le territoire de la MRC* dresse le portrait des infrastructures utilisées par la MRC de La Mitis pour le traitement des matières récupérables.

Tableau 5.3 Capacité de traitement des installations utilisées ou présentes sur le territoire de la MRC

Installation	Promoteur	Début des opérations	Capacité maximale (tm/an)	Quantité traitée (tm/an)	Quantité valorisée (tm/an)	Quantité éliminée (tm/an)	Capacité inutilisée (tm/an)	Tarif (\$/tm)
Centre de tri	CFER Matapédia -Mitis	1995	6 000 ⁽¹⁾	3 209	2 706	503	3 294	46,39 à 66,32 ⁽²⁾

Note : ⁽¹⁾ Capacité de traitement sur un (1) quart de travail.

⁽²⁾ Le tarif de 46,39 \$/tm correspond au coût d'exploitation du CFER payé par la MRC de La Mitis (inclut les frais d'exploitation et de gestion de la peinture) et le tarif de 66,32 \$/tm correspond au coût d'exploitation du CFER payé par la MRC de La Matapédia (inclut les frais d'exploitation, d'immobilisations et de gestion)

Le tableau 5.4 – *Capacité de traitement des installations présentes dans les MRC environnantes*, dresse la liste des installations de traitement des matières résiduelles ainsi que leur capacité de traitement. Deux centres de tri sont présents sur le territoire adjacent à la MRC de La Mitis, Récupération Matane et Récupération de la Péninsule ainsi que trois écocentres. Récupération Matane possède un centre de transbordement des matières récupérables à New-Richmond dans la MRC de Bonaventure. Les matières récupérables des MRC d'Avignon et de Bonaventure sont acheminées à ce centre de transbordement et par la suite traitées au centre de tri que possède l'entreprise à Matane.

Tableau 5.4 Capacité de traitement des installations présentes dans les MRC environnantes

Installation	Promoteur	Capacité maximale (tm/an)	Quantité traitée (tm/an)	Quantité valorisée (tm/an)	Quantité éliminée (tm/an)	Capacité inutilisée (tm/an)	Tarif (\$/tm)
Centre de tri	Récupération Matane (Groupe Bouffard)	20 000	5 000	4 437	502,6	3 294	59,79 \$ ⁽¹⁾
Centre de tri	Récupération de la Péninsule	10 000	4 236 (municipal)	N/D	N/D	N/D	28,50 \$
Écocentre d'Amqui	ÉcoSite de La Matapédia	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D ⁽¹⁾
Écocentre de Causapscal	ÉcoSite de La Matapédia	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Écocentre de Sayabec	ÉcoSite de La Matapédia	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Centre de transbordement	Récupération Matane (Groupe Bouffard)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Note : ⁽¹⁾ Les coûts de traitement à la tonne ne sont pas encore déterminés, car il n'y a pas eu une année complète d'opération.

5.1.3 Friperies

En 2002, 5 friperies ou comptoir d'entraide étaient présents sur le territoire de la MRC. Le plus important des cinq est La Maison de l'Espoir, en opération depuis de nombreuses années, cette friperie accueille plus de 10,2 tonnes de vêtements annuellement. Malheureusement environ 60% de cette quantité se retrouve à l'enfouissement, car il n'y a pas de marché pour ces matières dans la région et même à l'extérieur. La seule transformation qui est faite sur place est la fabrication de guenilles de coton pour les garages. L'organisme étudie présentement la possibilité d'élargir leur marché, en faisant de la transformation avec d'autres organismes de la région.

La friperie est un moyen de financement pour le centre d'hébergement. Les principaux objectifs de La Maison de l'Espoir, sont :

- l'hébergement de toxicomanes, avec un programme de prévention à la rechute de six semaines et demie ;
- la supervision de gens ayant un problème de santé mentale dans leur milieu de vie ;
- offrir des repas pour une clientèle externe.

Quant aux autres friperies de la région, la plupart ne font que de la transformation de guenilles de garage et ont elles aussi les mêmes problèmes que La Maison de L'Espoir.

5.1.4 Organisme de récupération d'encombrants

Dans la MRC de La Mitis, il n'y a pas d'organisme connu qui se charge de récupérer les meubles et les électroménagers des gens qui n'en veulent plus pour diverses raisons. L'usine Norcast et le CFER offrent de récupérer les métaux ferreux, mais les citoyens doivent aller porter leurs matières sur place. Quelques ferrailleurs sont aussi présents sur le territoire, mais il est difficile d'obtenir les quantités d'encombrants qui sont récupérés ou remis en état.

La Maison de L'Espoir étant l'organisme qui récupère les textiles de la population, songe à prendre en charge les encombrants, soit les meubles et les électroménagers, pour les remettre en état et les revendre à prix modique.

5.2 OPTIMISATION DES INSTALLATIONS RELIÉES À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La MRC de La Mitis utilise présentement le LES de Padoue pour l'enfouissement de ses matières résiduelles de certaines municipalités. Ce LES atteindra bientôt sa capacité maximale d'enfouissement, il faudra donc se tourner vers un autre site. Les MRC de La Mitis et de La Matapédia sont présentement en pourparlers afin de

trouver une solution en ce qui concerne l'implantation d'un futur LET. Une solution définitive devrait voir le jour au cours de l'année 2005.

En ce qui concerne le CFER Matapédia-Mitis, des transformations majeures de la ligne de tri seront réalisées à l'automne 2003. La capacité de traitement passera de 3 000 à 6 000 tonnes de matières traitées par quart de travail. Suite à cette mécanisation, il sera possible de desservir d'autres MRC ou d'aller chercher des volumes supplémentaires dans les secteurs des ICI.

Pour augmenter le taux de participation des citoyens à la collecte sélective, au compostage domestique et à la collecte de résidus domestiques dangereux, des campagnes d'information et de sensibilisation seront mises de l'avant pour impliquer les gens davantage dans ces trois activités.

La récupération des textiles par les organismes de la région est déjà entrepris. Aucun scénario ne sera proposé en ce qui concerne la gestion des textiles. Cependant, il est essentiel que les divers intervenants en place dans le Bas-St-Laurent, la Gaspésie et même le Kamouraska, Rivière-du-Loup, le Témiscouata et Les Basques (KRTB) se concertent davantage. Ceux-ci pourront s'assurer d'une meilleure gestion des surplus et écouler certains types de textiles vers les grands centres.

6. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION

6.1 DÉFINITION, RÔLE ET OBJECTIFS DES ORIENTATIONS

Les orientations

- Réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer et offrir des services d'élimination adéquats et sécuritaires;
- favoriser la réduction à la source des résidus domestiques et le réemploi de certaines matières;
- augmenter le taux de participation de la population à la récupération;
- réduire le volume des résidus domestiques dangereux acheminés vers le lieu d'élimination des déchets;
- identifier des sites potentiels pour l'implantation des sites de matériaux secs et favoriser leur réalisation;
- augmenter la durée de vie du LES;
- identifier un site potentiel pour le futur LES;
- réserver l'accès au site d'enfouissement régional aux municipalités de la MRC conformément à l'article 115 du règlement sur les déchets solides.

6.2 DÉTERMINATION DES OBJECTIFS

Les objectifs de valorisation du *Plan de gestion de matières résiduelles de la MRC de La Mitis* sont les suivants :

- récupérer 60 % du verre, du plastique, du métal, des fibres (papiers et cartons), des résidus encombrants et des matières putrescibles (résidus verts et alimentaires) ;
- récupérer 80 % des contenants de bière et de boissons gazeuses à remplissage unique ;
- détourner de l'élimination 50 % des textiles ;

- récupérer 20 % des métaux non consignés ;
- récupérer et recycler 75 % des huiles, des peintures et des pesticides (résidus domestiques dangereux) ;
- récupérer et recycler 60 % de tous les autres résidus domestiques dangereux.

À court terme, les objectifs du *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Mitis* visent à :

- sensibiliser et informer la population sur les principes des 3RV-E;
- interdire l'élimination des résidus verts (herbes, feuilles et résidus de jardins) ;
- offrir aux citoyens un service ponctuel de récupération des résidus domestiques dangereux (collecte annuelle).

À long terme les objectifs en lien à la gestion des matières résiduelles consistent à :

- implanter sur tout le territoire le service de collecte sélective porte à porte avec des bacs de 360 litres ;
- collaborer avec les intervenants du milieu au maintien et à l'amélioration des activités en lien à la gestion des matières résiduelles .

6.3 DROIT DE REGARD SUR L'ENFOUISSEMENT

La MRC de La Mitis désire utiliser son droit de regard sur l'élimination.

Elle limitera la mise en décharge ou l'incinération sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire à 10 000 tonnes par année; ce volume correspond à la quantité de matières résiduelles éliminées par la MRC de La Matapédia.

6.4 ÉLABORATION ET DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Un comité de travail a été formé par la MRC à l'automne 2002 afin d'analyser la problématique de gestion des matières résiduelles et de proposer des activités permettant d'atteindre les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Ce comité était composé de quatre élus : monsieur Gaston Gaudreault, maire de Sainte-Luce et préfet de la MRC de La Mitis, monsieur Viateur Labonté, maire de La Rédemption, monsieur Paul-Henri Valcourt, maire de Sainte-Angèle-de-Mérici et monsieur Donald Ouellet, maire de Grand-Métis ainsi que de représentants des milieux environnemental, socio-communautaire, syndical et du monde des affaires soit dans l'ordre madame Lise D'Auteuil du Regroupement Écolo-Vallée, madame Linda Grenier de La Maison de L'Espoir, madame Monique Ross de la CSN et monsieur Jean-Yves Roy du CFER Matapédia-Mitis

L'analyse des scénarios permettant l'atteinte des objectifs de la Politique a été effectuée par les membres de ce comité et chaque réunion a fait l'objet d'un compte rendu détaillé. Étant donné cette situation, seules les activités retenues par le comité seront présentées dans ce chapitre. Le lecteur s'il le désire peut consulter les comptes rendus des réunions à l'annexe 9 du présent document.

La démarche du comité de travail était la suivante :

- Lors de chaque rencontre du comité, un thème spécifique était abordé, comme par exemple les matières putrescibles;
- pour chacun de ces thèmes les objectifs de la *Politique de gestion des matières résiduelles* étaient décrits ainsi que l'état actuel de la situation;
- en fonction des objectifs à atteindre, différents scénarios ont été présentés au comité: les avantages et inconvénients, les coûts d'implantation et de gestion;
- après échange et discussion le comité décidait ensemble des activités qui seraient présentées au conseil des maires et l'échéancier de réalisation.

Au total, six rencontres de travail ont été nécessaires afin d'analyser et de solutionner la problématique de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de La Mitis.

La prochaine section décrit en détail chacune des activités qui seront mises en œuvre sur le territoire de la MRC de La Mitis afin d'atteindre les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

6.4.1 Description des activités retenues

Activité #1

Rédaction d'articles dans les journaux

Publication dans les journaux locaux et municipaux d'articles ayant comme thème le principe des 3RV-E et la gestion des matières résiduelles.

La population de la MRC de La Mitis tout comme celle du Québec, accuse des retards en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles. Les citoyens ne sont pas suffisamment informés sur ce sujet, ainsi que sur les diverses filières de traitement présentes sur le territoire de la MRC.

En ce qui concerne la production de matières résiduelles, le citoyen est à la base de la pyramide. Ce faisant il nous sera impossible d'atteindre les objectifs de la *Politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008* sans éduquer, ni informer, ni sensibiliser la population de la MRC.

Afin de réaliser ce mandat, la première activité du *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Mitis* est donc la publication, dans les médias locaux, d'articles ayant pour thème, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination des matières résiduelles.

Plusieurs articles auront comme thème la promotion du compostage domestique et l'herbicyclage. La sensibilisation des citoyens au bienfait de ces modes de gestion des matières résiduelles est essentielle à l'atteinte des objectifs de la Politique.

Lors de la publication d'articles, la MRC verra à sensibiliser les citoyens sur les nombreuses activités de gestion des textiles ayant cours dans la MRC et à en faire la promotion.

Description

La rédaction d'articles dans les médias locaux et municipaux a pour but d'éduquer la population sur la gestion des matières résiduelles, de l'informer des diverses filières de gestion qui doivent être privilégiées et de la sensibiliser à la nécessité d'effectuer une saine gestion des matières résiduelles qu'elle génère. Ce mode de communication permettra d'avoir un contact régulier avec la population et de promouvoir les grands principes de réduction à la source, de réemploi, de recyclage, de valorisation et l'élimination des matières résiduelles. Au total, environ 26 articles seront publiés annuellement dans le journal local (soit un à toutes les deux semaines). Il y aura aussi publication dans les journaux municipaux selon leur fréquence de parution.

Étapes de réalisation

Les articles seront publiés périodiquement dans les journaux locaux et municipaux. Une personne responsable de la gestion des matières résiduelles au sein de la MRC de La Mitis sera en charge de faire la recherche et la rédaction de ces articles. Elle s'occupera de faire le suivi auprès des médias et des municipalités afin de s'assurer que les articles sont publiés selon le calendrier de parution.

Estimation des coûts

Le coût relié à la rédaction des 26 articles, à la recherche, au suivi et à la mise à jour est évalué à 2 000\$ par année.

Il n'y a pas de coût applicable à la publication des articles dans le journal local, puisque les médias écrits, conformément à l'entrée en vigueur de la Loi 102, devront libérer de l'espace pour faire la promotion de la gestion des matières résiduelles.

Pour ce qui est de la publication des articles dans les journaux municipaux, ce service est gratuit. Il suffit de faire parvenir les articles auprès du responsable dans chaque municipalité.

Le tableau 6.1 – *Estimation des coûts liés à la rédaction des articles* - , résume les coûts liés à la rédaction des différents articles. Il faut noter que cette activité permettra aussi de promouvoir tous les aspects liés à la gestion des matières résiduelles comme la récupération, le compostage domestique, les RDD, les points de dépôts et les diverses collectes municipales, etc.

Tableau 6.1 Estimation des coûts liés à la préparation et la publication des articles

Description	Montant (\$)
Rédaction d'articles, recherche et suivi	2 000
Publication dans le journal local	0
Publication dans les journaux municipaux	0
Total des coûts liés à la préparation et la publication des articles	2 000
Coût total pour la préparation et la publication des articles (\$/habitant)	0,10

Échéancier

La rédaction des chroniques sur la gestion des matières résiduelles devrait débuter dès l'automne 2003. Le sujet des articles sera mis à jour à chaque année. D'autres

articles seront publiés au fur et à mesure que de nouvelles activités seront implantées.

Prévisions

En publiant des articles dans les médias écrits, nous prévoyons améliorer le taux de récupération d'environ 1% par année.

Activité #2

Campagne d'information et de sensibilisation dans les ICI

Mise sur pied d'une campagne d'information et de sensibilisation auprès des industries, commerces et institutions.

La réalisation de l'inventaire effectué auprès des industries, commerces et institutions (ICI) de la région en 2002, a démontré que ces secteurs d'activités manquaient d'information. Plusieurs propriétaires d'entreprises ne savaient pas qu'ils avaient accès au service de la récupération et ignoraient les exigences de leur municipalité en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles.

La campagne d'information et de sensibilisation auprès des ICI a pour but d'augmenter les volumes de matières résiduelles collectées et transportées au Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) Matapédia-Mitis. Ce centre de tri est propriété de la MRC de La Matapédia et de la MRC de La Mitis et l'opération de celui-ci est directement financé par le secteur municipal. L'augmentation des volumes récupérés lors de la collecte sélective réduit les coûts d'opération du centre de tri, c'est pourquoi il est nécessaire pour la MRC de La Mitis de s'assurer de la participation des secteurs ICI à la collecte sélective.

Description

La campagne d'information et de sensibilisation dans les ICI sera effectuée à tous les cinq ans. Les responsables de chaque industrie, commerce et institution de la région seront visités et informés des services qui sont offerts et des obligations auxquels ils doivent se conformer en égard à la gestion des matières résiduelles.

Étapes de réalisation

Une campagne d'information et de sensibilisation nécessite beaucoup de préparation. Il faudra rechercher des partenaires financiers, préparer le contenu de la campagne, produire le rapport d'activités et élaborer des documents administratifs nécessaires au financement.

Estimation des coûts

On estime que les coûts reliés à cette campagne seront d'environ 10 000 \$ incluant la préparation et la réalisation de la campagne, les frais de déplacement, le suivi et la coordination, ainsi que la rédaction d'un rapport. Pour que cette activité soit réalisée, il sera nécessaire de compter sur la participation financière de certains partenaires.

Le tableau 6.2 – *Financement de la campagne d'information et de sensibilisation, dans les ICI* - démontre en détail les coûts de réalisation et le mode de financement de la campagne d'information et de sensibilisation que la MRC de La Matapédia a effectuée durant l'été 2002.

Tableau 6.2 Financement de la campagne d'information et de sensibilisation dans les ICI

Description	Montant (\$)
Agent d'information (employé de la MRC, 8 semaines)	6 500
Frais de déplacement	1 000
Papeterie	1 500
Dépliants (Qté : 2 000)	1 000
Total des dépenses	10 000
Financement	
Subvention (filière de financement à identifier)	(2 500)
MRC de La Mitis	(7 500)
Coût total par habitant pour financer la campagne d'information dans les ICI (\$/habitant)	0,38

Échéancier

La première campagne débutera en 2004, elle sera par la suite réalisée tous les cinq ans.

Prévisions

La campagne de sensibilisation et d'information dans les ICI n'aura pas d'impact sur les performances du secteur municipal. Le seul effet pressenti sera sur la quantité de matières traitées au centre de tri et sur la réduction des coûts de traitement.

Activité #3

Campagne d'information et de sensibilisation dans les écoles

Mise sur pied d'une campagne annuelle d'information et sensibilisation dans les écoles

Depuis quelques années déjà, des étudiants du Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) Matapédia-Mitis effectuent des visites de sensibilisation dans les écoles des MRC de La Matapédia et de La Mitis. Annuellement, environ